



## Guerre en Ukraine : ces placements à privilégier pour protéger efficacement votre argent

Les épargnants les plus inquiets à cause de la crise actuelle n'auront d'autre choix que de se tourner vers les livrets bancaires et autres produits réglementés, qui bénéficient d'une grande protection... Les épargnants les plus inquiets à cause de la crise actuelle n'auront d'autre choix que de se tourner vers les livrets bancaires et autres produits réglementés, qui bénéficient d'une grande protection. Mais il leur sera compliqué de cumuler à la fois sécurité, liquidité et rentabilité. « L'épargnant doit forcément faire l'impasse sur l'un de ces critères », estime Vincent Cudkowicz, cofondateur du site de conseil en placements [Bienprevoir.fr](http://Bienprevoir.fr).

Les taux directeurs bas maintenus par la Banque centrale européenne et l'inflation (de + 3,6 % sur un an à fin février, selon l'Insee) ne plaident pas en faveur des placements garantis. « Avec la guerre en Ukraine, la hausse des prix devrait s'accroître et s'installer dans la durée », prévient Cyril Blesson, associé au sein du cabinet d'études économiques et financières Pair conseil. Il faudra inévitablement vous satisfaire d'une faible rémunération. Sans compter que tous les produits garantis ne se valent pas.

Privilégiez le Livret A dont le rendement a doublé

Plébiscité par les Français (15 milliards d'euros de collecte en 2021), le Livret A a vu son rendement, garanti par l'État, passer de 0,5 à 1 % depuis le 1 février dernier, une première depuis 10 ans. Avec la hausse des prix, son rendement réel reste pourtant négatif et ne préserve pas le pouvoir d'achat. « En période de crise, les placements sécurisés sont toujours privilégiés par les ménages » constate Cyril Blesson.

D'autant que ce produit d'épargne, accessible dès la naissance, conserve plusieurs atouts : il est sans frais, très souple - les retraits sont possibles à tout moment - et ses intérêts sont totalement défiscalisés et nets de prélèvements sociaux. Son « cousin », le Livret de développement durable et solidaire (LDDS), offre les mêmes avantages, mais il est limité à 2 au maximum par foyer (son plafond s'élève à 12 000 €, 22 950 € pour le Livret A). « Un couple avec deux enfants peut ainsi placer 115 800 € sans risque », chiffre Cyril Blesson.

Garnissez votre LEP si vous y êtes éligible

Avec un rendement de 2,2 % depuis le 1 février 2022, le Livret d'épargne populaire (LEP) est le placement réglementé le plus rémunérateur. En pratique, son taux correspond au chiffre le plus élevé entre le taux du Livret A majoré de 0,5 point et l'inflation moyenne du semestre précédent (hors tabac). Privilégiez-le si vous y avez accès (son plafond est de 7 700 € et il est limité à 2 par foyer). Pour ouvrir ce livret, cette année, le revenu fiscal de 2020 figurant sur votre avis d'imposition 2021 ne doit pas excéder 20 297 € pour une part.

Ce placement est méconnu : selon la Banque de France, 13,3 % des Français majeurs détenaient un LEP en 2020, alors que 50 % y avaient droit. En cause, l'obligation de prouver chaque année que les critères de revenus sont bien respectés. L'accès à ce livret devrait toutefois être facilité : un décret de mars 2021 permet aux banques de contrôler automatiquement l'éligibilité de leurs clients auprès du fisc, qui doit aussi prévenir par e-mail tous les Français pouvant souscrire un LEP.

Évitez les comptes à terme



Les comptes à terme (CAT) imposent de bloquer votre argent pendant une certaine durée (de 1 mois à 5 ans) pour toucher une rémunération fixée à l'avance (par exemple, 0,7 % sur 2 ans chez PSA Banque). Mais, d'une part, ces placements sont fiscalisés (30 % de prélèvement forfaitaire unique - PFU - ou au barème progressif de l'impôt sur le revenu) et, d'autre part, un retrait anticipé entraîne des frais, variables selon les banques, mais pénalisants. Sans compter des rendements, à ce jour, bien maigres.

Conservez votre ancien PEL comme cagnotte

Avec un rendement de 1 % par an, les plans d'épargne logement (PEL) ouverts aujourd'hui sont peu attrayants. Contrairement aux anciennes générations qui offrent une rémunération exceptionnelle pour des placements sans risque. « Plus votre PEL est ancien, plus il rapporte », résume Vincent Cudkowicz. Le rendement d'un plan ouvert en 2010 s'élève, par exemple, à 2,5 % brut, mais il atteint 3,27 % s'il a été souscrit en 2002 (hors prime d'État). Sachant que ce taux, à l'ouverture, est garanti pendant toute la durée de vie du plan. Certes, dès son 12 anniversaire, les intérêts sont imposés au PFU ou à l'impôt sur le revenu, mais son rendement net reste imbattable. S'il a été ouvert avant le 1 mars 2011 et à condition de ne pas faire de retrait, vous pouvez le conserver aussi longtemps que vous le voulez. Pensez-y car, même si vous ne pouvez plus faire de versements sur le plan - ils ne sont plus autorisés après 10 ans de détention -, cette enveloppe rapporte beaucoup et reste disponible en cas de coup dur.

Gare aux offres frauduleuses

Sur internet, la vente de faux livrets figure en très bonne place parmi les escroqueries financières. Avec des pertes moyennes de 72 000 €, ces offres font des ravages parmi les épargnants (voir Arnaques financières : les combines des escrocs cuvée 2022). Tout le monde peut se laisser bernier, même les plus avertis. « Elles annoncent des taux d'intérêt compris entre 3 et 5 %, ce qui semble raisonnable aux yeux des victimes puisque les livrets réglementés offraient de tels rendements il y a encore 4 ou 5 ans », relève Maxime Chipoy, président du site MoneyVox. Pour éviter les arnaques, prenez le temps de vous documenter et de vérifier l'existence de la société en vous rendant sur les sites qui recensent les acteurs autorisés à exercer en France, comme le registre des agents financiers (Regafi) ou celui des intermédiaires en assurance, banque et finance (Orias).

N'excluez pas l'Assurance Vie

Si vous souhaitez prendre le minimum de risque, privilégiez les fonds en euros qui restent efficaces pour placer votre argent en toute sécurité. Mais, comme pour tous les placements sans risque, leurs rendements moyens s'effritent d'année en année (1,1 % en 2021 en moyenne) et ne protègent plus de l'inflation. Les assureurs limitent aussi l'accès à ces fonds garantis et poussent les souscripteurs à diversifier leurs portefeuilles en optant pour une part limitée de fonds en unités de compte. Néanmoins, l'assurance vie offre un cadre fiscal avantageux et les sommes versées sont disponibles à tout moment. Lors d'un retrait effectué avant 8 ans, seule la portion de plus-value est taxée au PFU de 30 % ou à l'impôt sur le revenu (primes versées après le 27 septembre 2017). Préférez un contrat sans frais sur versements et n'hésitez pas à vous tourner vers des supports alternatifs (fonds eurocroissance...) si vous n'avez pas besoin de votre épargne avant 2 ans.

